

« A cette époque, les recherches ne purent avoir lieu. L'affectation de la chapelle d'Ango, à usage de sacristie, ne permettait pas cette opération.

« Aujourd'hui l'état des choses est complètement changé. La chapelle d'Ango ne sert plus de sacristie; elle est entièrement libre et M. le curé de Saint-Jacques verrait avec plaisir que des recherches fussent faites dans cette chapelle, qu'il se propose de rendre au culte.

« Appuyé sur ces sympathies et confiant dans la persévérance de vos bonnes intentions, je viens, messieurs, vous prier de mettre cent francs à ma disposition, afin de rechercher, dans sa chapelle sépulcrale, les restes mortels de Jean Ango, l'honneur du commerce français et le prince des armateurs du XVI^e siècle.

« Dans l'espoir que vous voudrez bien m'accorder ce modeste crédit, je vous prie de me croire, messieurs, votre très humble et très respectueux serviteur.

« L'abbé COCHET.

« Dieppe, le 10 août 1859. »

La Chambre de commerce répondit, à la date du 4 septembre suivant :

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Dans une de ses dernières séances, la Chambre de commerce a pris communication de la lettre que vous lui avez adressée dans le but d'obtenir un crédit de cent francs, pour rechercher les restes du célèbre armateur Jean Ango, que l'on suppose inhumé dans l'ancienne sacristie de Saint-Jacques.

« La Chambre, croyez-le, monsieur l'abbé, s'intéresse au succès de vos recherches et vous n'avez pas fait en vain appel à ses sentiments de respect pour la mémoire de l'homme qui fut la gloire et l'honneur du commerce dieppois.

« Statuant sur votre demande, elle a résolu de vous venir en aide dans cette pieuse exploration, en mettant pour cet objet, à titre de subvention, une somme de cent francs à votre disposition.

« Je suis heureux de vous donner avis de cette décision et vous prie d'agréer, Monsieur l'abbé,

l'assurance de ma parfaite considération.

« Pour le président :

« SELLIER. »

Voici maintenant la dernière lettre de l'abbé Cochet; elle peut être considérée comme un procès-verbal des fouilles faites sous sa direction :

« A monsieur le président et à messieurs les membres
de la Chambre de commerce de Dieppe,

« MESSIEURS,

« Vous avez bien voulu m'accorder une allocation pour rechercher dans l'église Saint-Jacques la sépulture et les restes mortels de Jean Ango, le célèbre armateur dieppois.